

DOSSIER D'INSCRIPTION CHANTIER JEUNES

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : M F

Date de naissance _____ Âge _____

Numéro de sécurité sociale _____

Adresse _____

Adresse Mail _____

Téléphone : ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____

Situation :

Lycéen(ne). Précisez l'établissement : _____

Etudiant(e). Précisez l'établissement : _____

Autre : _____

SOUHAITE PARTICIPER AUX CHANTIERS DURANT

DU 10 AU 12 JUILLET 2023 INCLUS

CONDITIONS D'ACCÈS AU DISPOSITIF

L'engagement des jeunes est conditionné à la signature d'un contrat d'engagement qui a lieu à la collectivité.

Pour participer au dispositif, il faut :

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Résider sur Habère-Lullin.
- Avoir l'autorisation de ses parents ou de son tuteur (autorisation à remplir)

AUTORISATION PARENTALE CHANTIER JEUNES

**Pour les mineurs, à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être retenu.**

Je soussigné(e), Madame / Monsieur : _____

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessous ainsi que du contrat d'engagement auquel ma fille/mon fils s'engage,

Autorise mon/l'enfant (Nom- Prénom) _____

A participer à l'opération « Chantiers jeunes » dans les conditions suivantes :

- La Commune d'Habère-Lullin ne sera en aucun cas considérée employeur des jeunes participant au dispositif « chantier jeunes ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « chantier jeunes » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du/de la jeune dans l'opération. Si le/la jeune est amené(e) à se blesser lui/elle-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune d'Habère-Lullin est autorisée à faire hospitaliser le/la jeune en cas d'urgence, à le/la faire prendre en charge par un service d'urgence (pompiers, SAMU,...), à le/la faire soigner dès que son état physique le nécessite, à le/la transporter aux urgences suivant la gravité de la blessure pour que puisse être pratiqué toute hospitalisation.
- La Commune d'Habère-Lullin s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

- Je certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.
- J'autorise les encadrants à transporter mon enfant en minibus
- Je n'autorise pas mon enfant et assurerai moi-même son transport entre son domicile et le lieu d'intervention

Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgences :

--

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des chantiers jeunes, des photos ou reportages peuvent être réalisés avec les participants / votre enfant. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vue
- Je refuse les prises de vue

Fait à Habère-Lullin le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Lettre de motivation
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile / attestation d'hébergement si le nom de famille du justificatif de domicile n'est pas le même que le vôtre
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- L'autorisation parentale dûment remplie et signée

INDEMNISATION

La participation au chantier jeunes donne lieu à une indemnisation (mission 16 heures)

LES ETAPES DE VOTRE CANDIDATURE

1 – Retrait du dossier

Le retrait du dossier s'effectue en mairie d'Habère-Lullin pendant les heures d'ouverture, sur demande par mail à accueil@habere-lullin.fr ou sur le site www.habere-lullin.fr.

2 – Dépôt du dossier

Votre dossier doit être déposé à la mairie d'Habère-Lullin avant le 31 mai 2023.

Attention ! Aucun dossier rendu après cette échéance ne sera retenu

3 – Analyse des dossiers et sélection

L'analyse des dossiers et la sélection des candidatures sont effectuées par la Commission enfance-jeunesse.

4 – Réponse à la demande

Après étude des dossiers et sélection, le/la jeune sera informé(e) de la suite réservée à sa demande.

5 – Entretien de signature du contrat

Après acceptation de la candidature, le/la jeune sera convoqué(e) à un entretien qui permettra la signature du contrat et la constitution des équipes.

Pour les mineurs, la présence d'un parent est obligatoire. De même, le contrat d'engagement sera signé par les deux parents.